

Agreste

Données

Numéro 62 – octobre 2011

Midi-Pyrénées



Lot

Premières tendances

recensement
agricole
2010

Lot, 2^e département de France pour les brebis nourrices : 227 700
3^e pour les noyers : 2 550 ha

1^{er} département de Midi-Pyrénées pour les vignes à vocation AOP : 4 020 ha
2^e pour les canards gras : 584 600
2^e pour les chèvres : 20 700
2^e pour le raisin de table : 120 ha

8 % des exploitations en agriculture biologique

195 exploitations engagées
210 exploitations en conversion

Une exploitation sur trois en signes officiels de qualité

- 605 en Label Rouge
- 645 en AOC-AOP
- 400 en IGP

Lot, deuxième département français pour les brebis nourrices

En 2010, le département du Lot compte 5 110 exploitations pour une superficie agricole utilisée (SAU) de 223 500 ha, de 2 % plus élevée que celle de 2000. Ce taux de croissance concerne tant les terres labourables que les surfaces enherbées. C'est le seul département de Midi-Pyrénées dans lequel la SAU s'est accrue alors que le rythme de disparition des exploitations y est un des plus rapide (-27 %).

L'augmentation de SAU n'a pas été homogène sur le territoire lotois. Dans la majorité de ses régions agricoles, la perte de SAU a été conséquente. En revanche, dans les Causses, elle a augmenté de 9 % grâce aux prairies naturelles qui passent de 45 900 ha en 2000 à 53 900 ha en 2010. Les terres labourables ont progressé en Ségala et en Vallée du Lot.

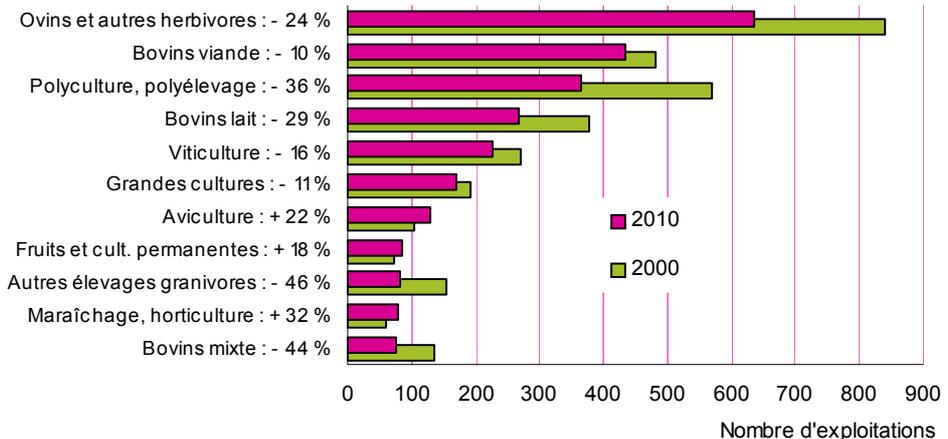
L'ensemble des exploitations du département a une SAU moyenne de 44 ha (+12 ha en dix ans) contre 48 ha au niveau de la région. Les surfaces toujours en herbe représentent la moitié de la SAU.

Dans les exploitations spécialisées en élevages d'ovins et caprins, la SAU moyenne a augmenté de 26 ha pour atteindre 83 ha. L'élevage d'ovins à caractère extensif est un atout du Lot et en fait le deuxième département de France pour le nombre de brebis nourrices.

Les moyennes et grandes exploitations occupent 84 % du territoire agricole utilisé et réalisent 94 % de la PBS du département. Les élevages ovins, caprins et autres herbivores assurent le quart de la PBS. L'élevage hors sol a aussi son importance avec 17 % de la PBS départementale pour seulement 6 % des exploitations.

L'élevage reste dominant

Orientation des exploitations du Lot



Champ : moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



Répartition du travail dans les exploitations agricoles

- les chefs et coexploitants : 69 %
- les autres actifs familiaux : 16 %
- les salariés permanents : 8,5 %
- la main-d'œuvre occasionnelle et saisonnière : 6 %
- les entreprises de travaux agricoles et les CUMA : 0,5 %

Dans le Lot, un exploitant sur quatre est une femme.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons communales, nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010

■ Prochainement les publications Agreste Midi-Pyrénées :
- un mémento
- des analyses régionales et départementales sur de nombreux thèmes

■ Prochainement sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

■ Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur
www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Les viticulteurs recrutent

En dix ans, l'emploi dans les exploitations agricoles du Lot a diminué de 30 % et représente, en 2010, 6 350 unités de travail annuel (UTA).

Les 5 110 exploitations agricoles du Lot restent des entreprises familiales que dirigent 6 130 chefs et coexploitants, avec l'aide permanente de 3 230 autres personnes qui leur sont, trois fois sur quatre, apparentées.

Cet effectif total de 9 360 personnes représente, en équivalent temps plein, 5 930 UTA.

D'autres travailleurs viennent en renfort lors de pics d'activité, notamment saisonniers.

La main-d'œuvre occasionnelle fournit ainsi 390 UTA et les employés des entreprises de travaux agricoles en apportent 30.

Les exploitations spécialisées en ovins, caprins et autres herbivores fournissent

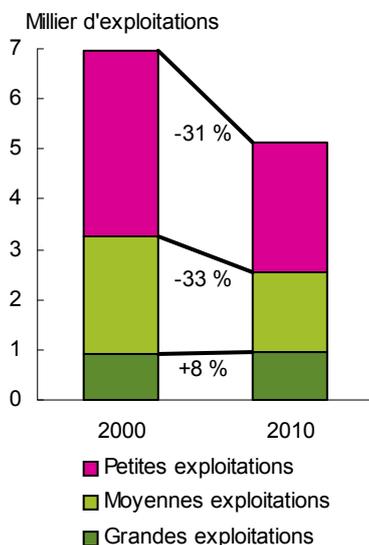
la plus grande part des emplois agricoles (23 % du nombre d'UTA), suivies par les élevages bovin-viande (16 %) et les polyculteurs-polyéleveurs (15 %). Seules 7 % des exploitations sont dans l'orientation viticulture mais elle utilise 30 % des UTA non familiales (salariés permanents, main-d'œuvre saisonnière, entreprises de travaux agricoles).

Les exploitants individuels emploient en moyenne 0,9 UTA, contre 2,9 pour les GAEC et 2,0 pour les EARL.

Les 50 % de petites exploitations contribuent au vivier d'emploi agricole lotois pour seulement 25 % du nombre total d'UTA. Les grandes exploitations, au contraire minoritaires (19 %), utilisent 40 % des UTA et 73 % du travail réalisé par la main-d'œuvre non familiale.

Agrandissement des exploitations

- 27 % d'exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

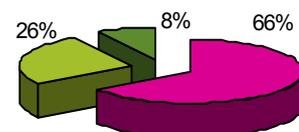
Une main-d'œuvre essentiellement familiale

Composition de la population d'actifs permanents

En 2000 : 14 000 actifs



En 2010 : 9 400 actifs



■ Chefs d'exploitation et coexploitants
■ Autres actifs familiaux
■ Salariés permanents non familiaux

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

En moyenne, une forme sociétaire (GAEC, EARL, autres) utilise 2,8 fois plus d'emploi qu'un exploitant individuel

Les exploitations moyennes et grandes occupent 60 % de la main-d'œuvre permanente et génèrent 75 % de l'emploi total.

Une exploitation sur cinq en circuit court

En 2010, 9 % des exploitations agricoles transforment elles-mêmes tout ou partie de leurs productions. En dix ans, leur effectif est passé de 690 à 480 (dont la moitié pour la seule production de vin). Hormis les viticulteurs qui, dans 54 % des cas, vinifient en cave particulière (la leur ou celle d'un autre), l'orientation de production la plus concernée est l'aviculture (19 %)

Les exploitations qui transforment elles-mêmes leurs produits sont 87 % à utiliser, en parallèle, un réseau court de distribution. Il prend la forme soit de vente directe au consommateur, soit de vente via un seul intermédiaire : le restaurateur, le commerce de détail... Contrairement au Gers, où les vigneron

utilisent peu les circuits courts, ceux du Lot y recourent huit fois sur dix, non seulement ceux dont la production principale n'est pas le vin, mais aussi dans l'orientation viticulture.

Des 4 640 exploitations qui ne font pas de transformation à la ferme, 12 % sont concernées par les circuits courts. Ce taux est de 77 % en maraîchage-horticulture, de 23 % dans l'orientation aviculture et de 22 % en polyculture-polyélevage.

Au total, l'effectif des exploitations agricoles pratiquant ces formes de commercialisation est de 960. Leur part relative est passée de 14 à 19 %.

Transformation à la ferme

- 3 % des petites exploitations
- 13 % des moyennes
- 20 % des grandes

Circuits courts

- 12 % des petites exploitations
- 23 % des moyennes
- 30 % des grandes

Transformation et circuits courts génèrent 1,6 UTA en plus

Nombre moyen d'UTA par exploitation		Transformation	
		Oui	Non
Circuit court	Oui	2,6	1,7
	Non	2,0	1,0

Les exploitations individuelles restent dominantes

Dans le Lot, 78 % des exploitations agricoles sont dirigées par des exploitants individuels. Ce taux est supérieur à celui de Midi-Pyrénées (76 %), notamment parce que les petites exploitations restent majoritaires. Cependant, il est supérieur même dans les grandes exploitations (30 % contre 27 %) et les moyennes exploitations (78 % contre 76 %).

La part de formes sociétaires (essentiellement GAEC et EARL) est élevée chez les éleveurs de bovins lait

(51 %) et d'ovins-caprins (22 %). Les viticulteurs sont plus fréquemment (41 %) en forme sociétaire que ceux de la région dans son ensemble (35 %).

Comme sur la France métropolitaine et sur Midi-Pyrénées, les chefs d'exploitation sont plus jeunes dans les exploitations de grande taille. Leur âge moyen y est de 46 ans contre 49 ans dans les exploitations de taille moyenne et 57 ans dans les petites exploitations.

Prééminence du statut individuel, 78 % des exploitations :

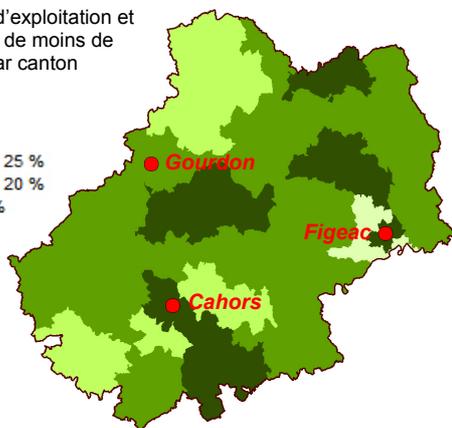
- 97 % pour les petites exploitations
- 60 % pour les moyennes et les grandes

Production brute standard moyenne des EARL 4 fois supérieure à celle des exploitations individuelles.

Les jeunes bien présents

Part des chefs d'exploitation et coexploitants de moins de 40 ans par canton

- 25 % et plus
- 20 à moins de 25 %
- 15 à moins de 20 %
- Moins de 15 %

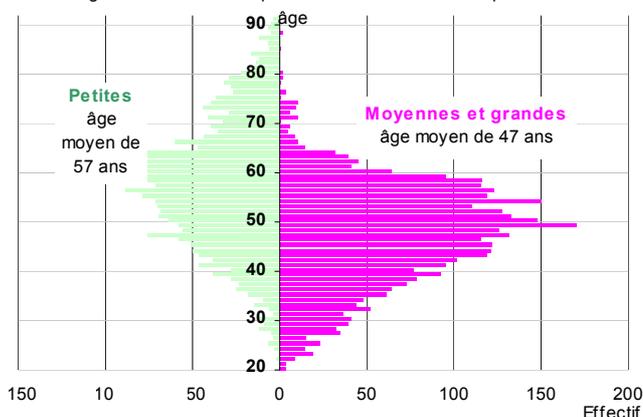


Champ des moyennes et grandes exploitations

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Chefs plus âgés dans les petites exploitations

Age des chefs et coexploitants selon la taille de l'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Surface moyenne, 44 hectares par exploitation

		Ensemble des exploitations				Moyennes et grandes exploitations			
		Lot		Midi-Pyrénées		Lot		Midi-Pyrénées	
		2010	Evolution %	2010	Evolution %	2010	Evolution %	2010	Evolution %
Exploitations agricoles	millier	5,1	- 26,6	47,6	- 21,0	2,5	- 21,8	26,3	- 19,1
Chefs et coexploitants	millier de personnes	6,1	- 22,8	56,6	- 18,0	3,5	- 16,3	35,0	- 14,8
Salariés permanents hors famille	millier de personnes	0,8	+ 2,0	6,2	- 7,6	0,7	+ 6,3	5,8	- 7,2
Travail agricole	millier d'UTA	6,3	- 30,4	60,8	- 24,4	4,8	- 27,5	47,9	- 23,4
Superficie agricole utilisée	millier d'hectares	223,5	+ 1,9	2 291,5	- 3,0	188,7	+ 3,9	1 991,4	- 1,7
Surfaces toujours en herbe	millier d'hectares	110,1	+ 2,3	622,1	- 7,0	89,2	+ 5,7	495,5	- 4,7
Terres labourables	millier d'hectares	104,3	+ 2,3	1 614,4	- 0,8	91,5	+ 2,7	1 443,3	- 0,1
Effectif de vaches laitières	millier de têtes	17,0	- 17,6	138,4	- 22,7	16,9	- 16,9	137,5	- 22,4
Effectif de vaches nourrices	millier de têtes	42,2	- 8,4	455,2	- 9,7	35,7	- 3,0	397,1	- 4,7
Effectif de brebis laitières	millier de têtes	3,6	+ 8,4	697,6	+ 0,4	3,4	+ 1,3	693,9	+ 0,3
Effectif de brebis nourrices	millier de têtes	227,7	- 11,8	679,6	- 21,4	215,4	- 10,1	608,3	- 20,1
Effectif de canards gras ou à gaver	millier de têtes	584,6	+ 112	3 346,2	+ 44,0	579,8	+ 117	3 318,0	+ 47,6

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

* évolution entre 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production atteignant un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les **actifs familiaux** comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille du chef d'exploitation et des coexploitants, dès lors qu'ils fournissent un travail sur

l'exploitation.

Les **salariés permanents** occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les **salariés saisonniers** ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations **et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « grandes exploitations »,** quand elle est

supérieure ou égale à 100 000 euros, en « moyennes exploitations » quand elle est comprise entre 25 000 euros et 100 000 euros, en « petites exploitations » quand elle est inférieure à 25 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les formes juridiques :

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée

■ Signes officiels de qualité :

AOC : appellation d'origine contrôlée

AOP : appellation d'origine protégée

IGP : indication géographique protégée

■ Agriculture biologique :

Exploitations engagées : y compris celles en cours de conversion au sens de l'Agence Bio

En conversion : exploitations ayant prévu de s'engager dans les cinq ans

Agreste : la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées

Service Régional de l'Information Statistique Économique et Territoriale

Cité administrative Bât. E - Bd Armand Duportal - 31074 Toulouse Cédex Tél : 05 61 10 61 56

Mél : srise.draaf-midi-pyrenees@agriculture.gouv.fr

- Directeur régional : Michel SALLENAVE
- Directrice de la publication : Paula FERNANDES
- Rédactrice en chef : Dominique AYMARD
- Composition : Dany GAYRAUD

- Impression : SSP Toulouse
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : 0246-1803
- © Agreste 2011